

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 38 (1974)
Heft: 149-152

Artikel: Trois mots d'ancien francoprovençal
Autor: Durdilly, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399556>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TROIS MOTS D'ANCIEN FRANCOPROVENÇAL

Au colloque international organisé par le Centre de Strasbourg (janv.-févr. 1961) sur les textes romans non littéraires¹, Mgr Gardette, après avoir montré par quelques exemples l'intérêt de ces documents anciens pour l'étude des dialectes, s'exprimait ainsi :

« Nous avons besoin des documents d'histoire que nous offrent les vieux textes. Mais là nous rencontrons encore une double difficulté : les anciens textes franco-provençaux ne sont pas tous édités, les mots et les formes qu'ils présentent n'ont pas été rassemblés en glossaire...

« C'est pourquoi il est, je pense, nécessaire de mettre en chantier un glossaire du vieux franco-provençal, précédé nécessairement par l'édition de tous les textes inédits ou mal édités ou dispersés dans des publications dont l'accès est trop difficile. Mais peut-être faudrait-il commencer par des glossaires partiels pour chacune des provinces du franco-provençal. »

Pour le Lyonnais l'un de ces souhaits est en partie exaucé puisqu'une édition d'anciens textes non littéraires des XIII^e et XIV^e siècles est sous presse, mais il n'existe encore que quelques fragments de glossaire. En souvenir de Mgr Gardette je voudrais simplement apporter ici quelques nouveaux exemples de l'intérêt de ces textes anciens pour l'étude de la langue.

traquol

Les pièces 1 et 2 du manuscrit CC 288 des Archives municipales de Lyon, rôles d'arrérages de tailles de l'année 1342, nous offrent des termes nouveaux, en même temps que d'intéressantes descriptions des divers quartiers de la ville. En voici un exemple :

Ici comence al Puy Pelus, a mann detra, et s'en vait un tanque al traquol de la Cruyseta et s'en tornet un arreres p. cella mema charreri, a mann senestra, tanque al Puis Pelus.

1. *Actes et colloques, Les anciens textes romans non littéraires*, p. 122-128., « Projet d'un glossaire du vieux franco-provençal ». Paris, C. Klincksieck, 1963.

Et quelques folios plus loin, dans la partie comprenant les quartiers situés sur la rive droite de la Saône :

Ici comence a la porta de Sant Jorgio et s'en vait de czay et de delay, lo lunc de la charreri, tanque al traquol de Guorguollion.

Le terme *traquol*, usité couramment dans ce texte, ne figure dans aucun des glossaires de l'ancien franco-provençal, il ne nous paraît pas pour autant mystérieux, car nous retrouvons çà et là, au cours des âges, divers mots qui semblent bien lui être apparentés : chez Godefroy le substantif masculin *trac* « piste », à l'époque moderne *traqua* « trace » chez Vey, *traka* dans la Loire, au point 54 de l'*ALLY* 810 « la trace », le dérivé *trakoe* « petit chemin de traverse escarpé » dans le glossaire beaujolais de Lantignié et, dans le *DTF*¹ n° 6153, le diminutif *trakolé* signifiant : 1) petite montée raide ; 2) n'importe quel raccourci, sens qui s'adaptent particulièrement bien l'un et l'autre aux phrases de notre texte, le *traquol de Guorguollion* étant aujourd'hui la « montée du Gourguillon », le *traquol de la Cruyseta*, en terrain plat, étant un simple chemin de traverse. Ces mots, classés sous TRAK- par le *FEW* 13, 2, 190 ne peuvent pas, sans doute, être dissociés des substantifs suivants rangés sous COLLIS (*FEW* 2, 2, 905 a) : m. dauphinois *trakwa* « passage d'un col », « traversée d'un couloir étroit » ; *trakulé*, terme du Villars-de-Lans désignant un « couloir entre les rochers ». M^{me} Escoffier, dans son article des *Mélanges Gamillscheg*² (p. 198-199) a posé elle-même ce problème. Mon propos n'est pas ici de déterminer quelle part d'influence chacune de ces bases a pu avoir dans l'évolution de ces mots, mais seulement de recueillir cette attestation très ancienne.

atiouz

Dans le Compte des dépenses faites en décembre 1350 pour la destruction du château de Nervieux (Archives municipales de Lyon, CC 3659, pièce 1) se trouve le paragraphe suivant :

Item p. lo loy de les .XII. besties a bast dessus dites don .VIII. ; yteront .IIII. jors p. allar et venir tant solament et les .IIII. besties ytieront .VIII. jors p. allar, venir et ytar, les quaux besties furent necessaires a portar lay los vivres dessus diz et los atiouz et atres choses lay necessaires, a reison de .v. s. t. de solairo p. chacuna besti, chacon jor, enclos los homens qui les dites besties menavont, .XVI. lb. s. t.

1. A. Devaux, *Dictionnaire des patois des Terres Froides*.
2. *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur, Verba et Vocabula*, p. 195-199.

Que je crois pouvoir traduire ainsi :

« De même, pour la location des douze bêtes de somme susdites, dont huit mirent quatre jours, seulement pour aller et venir et quatre mirent huit jours pour aller, venir et séjourner, lesquelles bêtes furent nécessaires pour porter là les vivres susdits et les équipements et les autres choses nécessaires en ce lieu, à raison de cinq sous tournois par jour pour chaque bête, y compris les hommes qui menaient lesdites bêtes, seize livres tournois. »

On remarquera au passage le sens particulier de *yteront*, *ytieront*, qui apparaît de nos jours dans le français local *rester* (P. Littré¹ : je suis resté un mois pour faire ma pièce « j'ai mis un mois pour faire ma pièce »), mais la plupart des mots de cette phrase sont bien clairs et des mieux connus, sauf *atiouz* que j'ai traduit par « équipements » et dont il me faut rendre compte.

Ce sens est celui que semble suggérer le texte « ensemble des choses utiles en dehors des vivres ». Quant à la forme, si elle est absente des glossaires francoprovençaux aussi bien anciens que modernes, elle ne nous paraît pas cependant étrangère. Dans ce même manuscrit, le substantif *atilleri*, bien attesté pour désigner le matériel que nous appelons aujourd'hui « artillerie », attire notre attention par un air de famille, comme l'afr. *atiller*, l'apr. *atilhar* « préparer, disposer » et nous trouvons chez Godefroy et dans le *FEW* 25, 60 a, sous *APTICULARE, un substantif verbal *atil* « équipement, provisions » qui paraît bien correspondre à notre francoprovençal *atiouz* (régime pluriel). En effet, par suite de la vocalisation de *l* devant *s* de flexion (voir Duraffour, *Phénomènes d'évolution phonétique dans les dialectes franco-provençaux*, p. 207-208), nous rencontrons dans les textes de cette époque les alternances suivantes : *fouuz* (suj. sing.) s'opposant à *fil* (rég. sing.), *mantiouz* (rég. pl.) à côté de *mantil* (rég. sing.). Ainsi notre vieux texte nous apporte-t-il, avec un nouvel exemple de cette évolution, une attestation en Lyonnais de ce terme aujourd'hui disparu.

epaieta

Dans le gros livre de comptabilité de Jean Tibout², receveur général de la ville de Lyon (1390-1400), nous relevons le paragraphe suivant extrait du compte des dépenses faites pour l'équipement d'un bateau :

Item, pour .iii. ... pour fere estachi au navio et p. fere tirox en l'epaieta, pesant .xi. lbr., a .i. blanc la lbr., monte .iii. g. .ii. t.

1. Nizier du Puitspelu, *Le Littré de la Grand'Côte*, Lyon, 1895.
2. Archives municipales de Lyon, CC 384.

Pour expliquer ces quelques lignes, nous n'avons que fort peu de renseignements. Le premier mot important est à peu près illisible et pourrait tout au plus s'interpréter en fonction du reste de la phrase, nous avons dû le remplacer par des points. Nous savons seulement que le *navio* est un bateau, que l'*estachi* est « l'attache » dudit bateau. le *FEW* 17, 195, sous *STAKKA a consigné ce terme en ancien francoprovençal avec le sens de « poteau auquel on attache un navire », mais il paraît plus vraisemblable que cette attache est ici l'anneau ou le crochet permettant de fixer l'embarcation. En tout cas, les glossaires de l'ancien lyonnais ne nous sont d'aucun secours pour nous apprendre ce qu'étaient l'*epaieta* et les *tirox* dont elle doit être pourvue. Essayons de faire appel à des documents plus récents. Mistral, qui a recueilli dans le *Trésor du Félibrige* un certain nombre de mots connus de toute la vallée du Rhône, signale, en effet, dans la Drôme *espaieto*, *epaieto* « long aviron portant une traverse, usité sur le Rhône », terme qui correspond exactement à celui de notre ancien texte. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que ces termes de batellerie, comme les outils auxquels ils s'appliquaient, aient été les mêmes, tout le long du Rhône, trait d'union entre Lyon et la Provence. Les documents si précieux de Puitspelu nous apportent, avec une description plus précise de cet instrument, un nom quelque peu différent. Dans *Les vieilleries lyonnaises* ¹, au chapitre des joutes, il décrit ainsi l'embarcation des jouteurs :

« Chaque barque est montée, savoir : par un lieutenant à la proue ; par douze rameurs vêtus de pantalons blancs et vestes blanches, avec bonnets de police blancs ; par deux pilotes en costume tenant chacun une arpaillette, sorte d'aviron qui remplace le gouvernail ; enfin par le jouteur debout à la poupe. »

Il donne d'autre part les définitions suivantes :

1) dans le *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais* ² :

arpaillette, terme de batellerie. Sorte d'aviron terminé en palette avec deux pointes de fer au bout, pour servir au besoin d'arpi.

2) dans le *Littre de la Grand'Côte* :

arpaillette, terme de batellerie. Sorte de petit aviron qui peut servir, soit de petit *arpi*, soit pour gouverner un barquot, soit même au besoin pour pagayer. Il se termine en façon de palette, avec deux pointes de fer au bout. — D'*harpailler*, fréquentatif de *harper*, saisir.

1. Nizier du Puitspelu, *Les Vieilleries lyonnaises*, 3^e édition 1927.

2. Nizier du Puitspelu, *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*, Lyon, 1890.

Il ressort de ces définitions que, sous sa dénomination nouvelle, l'*arpaillette* du lyonnais moderne est le même instrument que l'*epaieto* provençale et l'*epaieta* de notre ancien manuscrit. Nous pensons pouvoir en déduire aussi que les *tirox* doivent être ces pointes ou crochets de fer qui permettent de saisir ou de « tirer », comme le nom semble l'indiquer. On peut supposer, avec quelque vraisemblance, que c'est par croisement avec *arpi*¹, nom du croc de batelier que l'*epaieta* pouvait à l'occasion remplacer, que ce terme ancien s'est transformé en *arpaillette*. Quoi qu'il en soit, la présence à Lyon au xiv^e siècle de ce mot conservé dans les parlers occitans, met en évidence les liens qui ont souvent uni nos dialectes, le long de la vallée du Rhône.

Ces termes ne peuvent évidemment donner qu'un bien faible aperçu de la richesse de ces anciens textes non littéraires. Ils sont en effet très variés : terriers, tarifs de péages, pièces administratives, livres de comptabilité... Un dépouillement encore fragmentaire de ces documents permet d'affirmer que l'on peut y faire une récolte abondante de mots encore inconnus de l'ancien francoprovençal.

P. DURDILLY.

1. Ce mot est connu de notre texte du xiv^e, mais on remarque qu'il n'a pas, à ce moment, influencé *epaieta*.